CONSEIL

COMMUNAL

DES JEUNES

DE BONNES

Mandat 2022-2024

**Le CCJ c’est quoi, c’est qui ?**

C’est un Conseil Communal constitué de 11 Jeunes de 9 à 15 ans, élus pour 2 ans par l’ensemble des jeunes mineurs de Bonnes

**Ce Conseil, il fait quoi ?**

Il réfléchit à des projets puis gère les actions avec l’aide d’adultes pour le créer réellement.

**A quoi sert-il ?**

Le Conseil communal des Jeunes est à la fois un lieu :

* d'apprentissage de la citoyenneté,
* d'expression et d'écoute,
* de débats et de développement de l'esprit critique

Il permet aux jeunes élu(e)s d'être acteurs et actrices du bien commun, à travers la création, la proposition et la mise en oeuvre de projets au service de la jeunesse de la commune.

Il représente l'opportunité d'un dialogue entre les jeunes élu(e)s et élu(e)s locaux afin de proposer des améliorations pour le territoire sur lequel ils vivent.

**Comment ça fonctionne au quotidien ?**

Ce sont les jeunes élu(e)s qui organisent eux-mêmes leur fonctionnement : création de commissions, réunions de travail pour travailler en sous-groupes, choix des créneaux de réunions et de leurs fréquences …etc

Le Conseil des Jeunes est animé par une animatrice, Murielle, avec le soutien d’un élu Municipal.

Les jeunes élu(e)s choisissent entre eux les thèmes et actions qu’ils souhaitent travailler.

Ils doivent préparer leur projet pour qu’ils puissent le présenter au Conseil Municipal pour le faire valider et faire débloquer le budget nécessaire.

Pour cela, il faut réunir plusieurs éléments : expliquer ce que l’on veut faire, comment, quand, avec qui, combien cela va coûter, qu’est ce que cela va apporter aux jeunes de la commune…etc

Bien sûr, les Jeunes élu(e)s pourront solliciter l’aide nécessaire auprès des adultes de leur choix en fonction des projets.

Les réunions des jeunes élu(e)s se font sans la présence des parents. Mais les parents sont indispensables pour les encourager, les aider à avancer dans leurs projets et les soutenir dans leurs démarches.

**Si je veux participer au CCJ, que dois-je faire ?**

Je dois d’abord avoir l’accord de mes parents.

Je dois avoir entre 9 et 15 ans.

Je dois m’inscrire sur la liste électorale des Jeunes en mairie (liste des pièces à fournir disponible en mairie ou sur le site internet).

Je dois déposer un dossier de candidature au CCJ (dossier disponible en mairie ou sur le site internet).

Et enfin, je dois être élu lors des élections au Conseil Communal des Jeunes.

**Qui peut voter pour un Candidat au CCJ ?**

Tout mineur habitant Bonnes (ou en résidence alternée) peut voter pour le Candidat de son choix. Je peux m’inscrire en mairie sur la liste électorale des Jeunes dès maintenant et jusqu'au jour de l’élection (liste des pièces à fournir disponible en mairie ou sur le site internet).

**Quand est ce que je dois déposer ma candidature ? Quand est ce que les élections auront lieu ?**

Listes électorales des Jeunes

Mandat 2022-2024

Un jeune électeur est une personne « mineure » et « habitant » à Bonnes qui s’inscrit sur la liste électorale des Jeunes en vue de pouvoir voter pour les candidats au CCJ de son choix parmi l’ensemble des candidats déclarés. Un jeune électeur n’est pas nécessairement candidat au CCJ.

La liste électorale des Jeunes est établie à partir des déclarations réalisées par les jeunes en mairie à partir des justificatifs de dommicile, d’identité et d’âge.

Les jeunes électeurs doivent avoir au moins 9 ans et strictement mois de 18 ans à la date des élections pour s’inscrire sur les listes électorales des Jeunes.

Ils doivent être domiciliés ou en résidence alternée sur la commune de Bonnes.

L’inscription sur les listes électorales est possible jusqu’au jour même de l’élection.

Il faut présenter directement en mairie, ou le jour même de l’élection, les documents suivants :

* un justificatif de domicile (facture SOREGIES, Téléphone, eau …)
* un justificatif d’identité et d’âge (pièce d’identité, livret de famille, acte de naissance)

L’envoi des documents par mail n’est pas autorisé. Seul l’enregistrement en mairie est valable.

Ces documents ne seront que consultés et ne feront l’objet d’aucun enregistrement en mairie.

Seuls les Nom, Prénom et Adresse seront répertoriés et notés sur une carte d’électeur qui sera remise au jeune électeur.

Cette carte portera un N° d’électeur, attribué par la mairie.

Cette carte sera demandée le jour de l’élection (un justificatif d’identité sera demandé en cas de perte de carte d’électeur).

Candidature au CCJ

Mandat 2022-2024

Un candidat est une personne qui se présente à l’élection afin de faire partie du Conseil Communal des Jeunes.

Tout candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

1. être âgé d’au moins 9 ans et strictement moins de 16 ans le jour de l’inscription sur la liste électorale des Jeunes ;
2. être domicilié à Bonnes ou en résidence alternée ;
3. être inscrit sur la liste électorale des Jeunes.

Le candidat doit déposer un dossier complet, avec les éléments suivants :

* le numéro de sa carte d’électeur ;
* une autorisation écrite des parents ou représentants légaux autorisant le candidat à participer au CCJ ;
* un justificatif d’assurance responsabilité civile ;
* une autorisation relative à la diffusion d’images (photos, vidéos) ;
* le règlement intérieur signé par le candidat et ses parents ou représentants légaux ;
* une affiche A4 ou A3 couleur de présentation du candidat et de son programme. L’affiche peut être réalisée manuellement ou par informatique.

Ce dossier, complet, peut être soit déposé en mairie soit envoyé par mail à l’adresse secretariat@bonnes.fr, le **10/09/2022 au plus tard.**

Les affiches seront imprimées puis affichées publiquement.

Des documents support (autorisation parentale, droit à l’image, règlement intérieur..) sont disponibles sur le site internet de la mairie, dans l’onglet dédié au CCJ.